

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **mardi le 3 juillet 2018, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

1. Demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire occupant une superficie de 64 % par rapport au bâtiment principal au lieu de 50% et ayant une superficie d'implantation de 100,33 m² au lieu de 70 m², tel que stipulé à l'article 106 (3), du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 514, rue Buck, lot 4 205 840 , zone P3M-04, district Lac Bromont (dossier 2018-30160);
2. Demande visant à permettre l'utilisation de la maçonnerie légère (pierre collée ou vissée) comme revêtement extérieur sur une partie de la résidence existante, malgré l'interdiction prévue à l'article 69, alinéa 1, paragraphe 10 du règlement de zonage 1037-2017, au 112, rue de Rouville, lot 2 930 458, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2018-30166);
3. Demande visant à régulariser la non-conformité d'un logement d'appoint aménagé à l'étage d'un bâtiment principal, malgré l'interdiction prévue à l'article 45 (2) du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 75, rue Hayes, lot 4 660 274, zone P3P-05, district Mont-Soleil (dossier 2018-30171);
4. Demande visant à permettre la construction d'un garage détaché occupant une superficie de 52,3 %, par rapport au bâtiment principal, au lieu de 50%, ayant une superficie d'implantation de 107,40 mètres carrés au lieu de 70,00 mètres carrés maximum, possédant une porte de garage d'une hauteur de 3,35 mètres au lieu de 3 mètres maximum et une pente de toit (16 :12) supérieure à celle du bâtiment principal (6 :12), malgré l'interdiction prévue à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 80, rue Hayes, lot 4 660 271, zone P3P-05, district Mont-Soleil (dossier 2018-30174);
5. Demande visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une largeur de 4,2 mètres qui représente 55% de la largeur de la façade du bâtiment principal au lieu de 50% maximum (3,86 mètres) et à permettre le déclin de vinyle comme revêtement extérieur pour un bâtiment accessoire d'une superficie au sol de plus de 20 m², le tout tel que stipulé aux l'articles 106 (6), concernant les dispositions additionnelles applicables aux garages détachés, et 69 (9), respectivement, du règlement de zonage 1037-2018, au 63, rue Choinière, lot 3 346 554 , zone P4P-06, district Adamsville (dossier 2018-30177);
6. Demande visant à permettre l'installation d'une deuxième enseigne murale principale sur la façade principale avant d'un bâtiment et d'une deuxième enseigne murale principale sur la façade principale arrière d'un bâtiment au lieu d'une seule enseigne par façade principale, tel que stipulé au tableau de l'article

239 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 570, place Champêtre, lot 4 264 611, zone PDA3-01, district Shefford (dossier 2018-30183);

7. Demande visant à permettre l'agrandissement d'une laiterie à une distance de 85 mètres de la rue au lieu de 300 mètres, à une distance de 20 mètres de la ligne latérale du terrain au lieu de 30 mètres et à une distance de 50 mètres d'un puits d'alimentation en eau potable destiné à être consommée par des humains appartenant à une voisin au lieu de 75 mètres, tel que stipulé à l'article 97 du règlement de zonage 1037-2017, au 931, chemin de Compton, lots 5 556 372 et 3 705 941, zone P1A-02, district Pierre-Laporte (dossier 2018-30184);
8. Demande visant à permettre la construction de deux garages intégrés (un au sous-sol et un au rez-de-chaussée) portant des portes d'une largeur de 5,49 mètres au lieu de 4,00 mètres maximum, tel que stipulé à l'article 81 du règlement de zonage 1037-2017, au 711, rue Dunlavey, lot 4 047 633, zone P3M-04, district Lac-Bromont (dossier 2018-30190);
9. Demande visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment à 4,5 mètres de la ligne avant du terrain au lieu de 15 mètres, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 1215 rue Shefford, lot 2 930 000, zone PDA1-02, district Pierre-Laporte (dossier 2018-30191).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 13^e jour de juin 2018

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques